



LE SYNDICAT DES AGENTS DE MAÎTRISE ET DES CADRES

NOTATIONS 2024/2025

Calendrier du CSE Siège SNCF Réseau – Collège Cadres

- Remise des propositions de l'employeur : 29/02/2024
- Date limite pour porter réclamation : 15/03/2024 à 9h30
- Commission de notation : 21/03/2024

Chaque année, nombreux sont les agents déçus de ne pas avoir été proposés pour une promotion.

Certains s'interrogent sur l'intérêt d'une réclamation. D'autres pensent que réclamer ne se fait pas et peut même être susceptible de nuire à leur future carrière.

Pour CFE-CGC FERROVIAIRE la résignation ne doit pas être au rendez-vous, au contraire, il faut agir : exprimer un désaccord, de manière collective ou individuelle, est la seule solution pour faire évoluer une situation qui vous interpelle, quand bien même elle n'aurait pas de résultat dans l'immédiat.

Les réclamations, si elles sont justes et argumentées, ne peuvent que faire évoluer positivement le point de vue du Manager.

Pour cela, il existe des possibilités de rattrapage avec la commission de notation

Parce que la quantité ne fait pas la qualité, les délégués de commission CFE-CGC FERROVIAIRE sont à votre disposition pour communiquer votre situation personnelle dans les listings, répondre à vos questions et vous conseiller dans votre choix de faire une réclamation à bon escient. Ils restent à votre disposition pour vous orienter dans la rédaction de votre courrier selon vos attentes (Position de Rémunération, Niveau et/ou Classe).

CFE-CGC FERROVIAIRE n'incitera jamais les agents à faire des réclamations de principe !

« Sur l'exercice 2023/2024, nous avons permis à une quinzaine de salariés d'obtenir une promotion en commission de notation en sus des propositions de l'employeur »



Anne-Laure DUVEAU

06 45 07 06 96

anne-laure.duveau@reseau.sncf.fr

Vos Délégués de Commission du Collège Cadres au CSE Siège SNCF Réseau

Nous conseillons également les
Contractuels sur les sujets concernant les
Augmentations Individuelles



Franck DUCHENE

06 34 15 82 63

franck.duchene@reseau.sncf.fr

REJOIGNEZ-NOUS !

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS ...

CFE-CGC FERROVIAIRE EST LE SEUL SYNDICAT COMPOSE EXCLUSIVEMENT D'AGENTS DE MAITRISE ET DE CADRES.

Pourquoi adhérer ? ...

- Les dirigeants des différentes entreprises françaises sont eux-mêmes très majoritairement syndiqués (Medef, CPME, UTP ...), et bénéficient d'un accompagnement dont ne disposent pas les salariés non syndiqués ...
- Pour disposer d'un accompagnement privilégié et recevoir régulièrement des informations sur ses droits
- En militant :
 - o Pour participer à la vie des instances sociales et ainsi approfondir ses connaissances du monde de l'entreprise
 - o Pour devenir le représentant de ses collègues et défendre leurs intérêts auprès de la Direction
 - o Pour se constituer une expérience professionnelle de premier ordre au travers un mandat de représentant du personnel pour un salarié de l'encadrement

... à CFE-CGC FERROVIAIRE ?

- La **CFE-CGC**, apolitique et indépendante, s'inscrit dans une démarche « gagnant-gagnant » afin de réconcilier les intérêts des salariés avec ceux de l'entreprise, dans un dialogue constructif et concret ;
- La **CFE-CGC** est la seule organisation syndicale catégorielle dédiée aux collègues « agents de maîtrise et cadres » priorisant ainsi les conditions de travail et la rémunération de l'encadrement ;
- La **CFE-CGC** dispose d'un centre de formation permettant :
 - o D'acquérir les compétences utiles pour exercer un mandat de représentant du personnel ;
 - o De disposer de méthodes et outils dans le cadre du développement personnel (expression orale et gestuelle, communication écrite, ...) ;
- **CFE-CGC FERROVIAIRE** est le seul syndicat qui met à disposition de ses adhérents, un service gratuit de recours aux conseils d'un avocat dans un contexte professionnel ou strictement privé.

Valeurs



Adhésion



Avantages



Page Web

